

7



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Dale Graham

le mercredi 1^{er} décembre 2010

**Première session de la 57^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le mercredi 1^{er} décembre 2010

10 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Fitch :

5, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation* ;

6, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation* ;

par l'hon. M. Higgs :

7, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier* ;

par l'hon. M^{me} Blais :

8, *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires*.

M. Kenny donne avis de motion 10 portant que, le jeudi 9 décembre 2010, appuyé par M. Arseneault, il proposera ce qui suit :

attendu que le projet de remise à neuf de Point Lepreau accuse un retard de trois ans par rapport au calendrier et qu'il dépasse de 1 milliard de dollars le budget prévu ;

attendu que l'ancien gouvernement progressiste-conservateur a signé en 2006 l'entente visant la remise à neuf ;

attendu que les retards qu'accuse le projet de remise à neuf obligent la province du Nouveau-Brunswick à acheter de l'électricité de sources extraprovinciales, ce qui coûte environ 1 million de dollars par jour ;

attendu que le ministre de l'Énergie a déclaré à la Chambre que son gouvernement n'acceptera du gouvernement du Canada rien de moins que la compensation intégrale des frais de l'électricité de remplacement ;

attendu que le premier ministre du Canada a déclaré publiquement que le gouvernement fédéral ne respectera que ses obligations contractuelles à l'égard du projet de remise à neuf ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de réclamer au gouvernement fédéral la compensation intégrale des frais de l'énergie de remplacement qu'occasionne le retard dans le projet de remise à neuf à Point Lepreau, dans l'intérêt de toute la population du Nouveau-Brunswick.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant le jeudi 2 décembre 2010 : étude de la motion 3, de la motion 4 puis de la motion 5.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. C. Landry, appuyé par M^{me} Shephard, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 23 novembre 2010

À Son Honneur,
l'honorable Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

La séance, suspendue à 12 h 27, reprend à 14 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de l'hon. M. Williams, au nom du premier ministre.

La séance est levée à 17 h 58.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère des Finances pour 2009-2010	(30 novembre 2010) ;
rapport annuel de la Corporation financière de l'électricité pour 2009-2010	(30 novembre 2010) ;
rapport annuel de la Société des loteries et des jeux pour 2009-2010	(30 novembre 2010).